

CONSEIL MUNICIPAL de CRUGUEL

Du jeudi 9 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 9 mars, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la Mairie de CRUGUEL sous la présidence de M. RIBOUCHON Henri, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14
" " présents : 14
" " absent : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 2 mars 2017

Présents : Mesdames et Messieurs RIBOUCHON Henri, BOULVAIS Marthe, CARO Fabrice (arrivé à 19H39), BOULVAIS David, BESNARD Daniel, BONNO Alain, DIABAT Françoise, DUBOT Yannick, ETIENNE Brigitte, FLOQUET Freddy, GUILLAUME Guénolé, LE BRETON Marlène, LE SOURD Michel et TATTEVIN Gilles

Absent : néant

Secrétaire de séance : Monsieur Michel LE SOURD

Pouvoir : néant



Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que 13 membres sont présents.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 15 février 2017

Monsieur Michel LE SOURD est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Fabrice CARO entre dans la salle à 19H39. 14 membres sont donc présents.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les points suivant :

- renouvellement du CAE
- commissions à PLOERMEL COMMUNAUTE
- Syndicat scolaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que ces points soient rajoutés à l'ordre du jour.

1-Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Maire établit l'analyse financière de la commune en présentant notamment la fiscalité intercommunale et communale, et en situant la commune par rapport à la moyenne de référence de la même strate démographique.

La fixation des taux d'imposition sera effectuée lors du prochain Conseil Municipal si les services de la Préfecture communiquent les bases prévisionnelles.

Un projet de budget communal est présenté (compte administratif 2016 et budget primitif 2017). Des crédits supplémentaires seront à prévoir pour l'acquisition de terrains.

Les budgets annexes (assainissement/ lotissement Le Cruguelik / lotissement des hirondelles) sont également présentés.

2-Subventions aux associations et divers organismes

Monsieur le Maire précise que la commission « Vie associative et école » s'est réunie pour étudier les dossiers de demande de subventions, et a souhaité préciser les critères d'attribution suivants :

- Animation de la vie communale
- Actions en faveur de la jeunesse, éducation des jeunes
- Développement du sport
- Œuvres sociales

Sont également pris en compte :

- la situation financière de l'association
- les démarches de recherche d'autofinancement
- la qualité de la gestion
- la part de fonds propres

Les membres du Conseil Municipal valident les critères d'attribution des subventions.

Madame Marthe BOULVAIS, rapporteur de la commission, énonce les propositions retenues par celle-ci.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de verser les subventions suivantes :

<i>Organisme</i>	<i>montant accordé en 2017</i>
CCAS	<i>Sans objet, à revoir au prochain Conseil</i>
Asso. Sportive de Cruguel (ASC)	<i>1 500 €</i>
Le Cruguel Josselin	<i>450 €</i>
Cruguel Pétanque Club	<i>150 €</i>
Cyclo-cross de Cruguel	<i>150 €</i>
APEL Cruguel - voyage scolaire	<i>20 € / jour / élève de Cruguel (plafonné à 3 jours consécutifs avec nuitée) Aide accordée une fois par année scolaire.</i>
APEL Cruguel - arbre de Noël 2016	<i>6 €/élève de Cruguel</i>
APEL Cruguel – arbre de Noël 2017	<i>6 €/ élève de Cruguel</i>
Les Ajoncs d'or	<i>200 €</i>
Ass. Communale de Chasse Agréée (ACCA)	<i>220 €</i>
ACCA (chasse) pour piégeage de ragondins	<i>270 € (90 € par piégeur FDGDON)</i>
Les Vieux Pare-chocs	<i>0 € (pas de demande cette année)</i>
Commun Possible	<i>50 €</i>
Amicale des donneurs de sang - JOSSELIN	<i>30 €</i>
ADMR	<i>2 €/hab soit 1 284 €</i>
Chambre des métiers et de l'artisanat	<i>50 €/élève de Cruguel</i>
CFA BATIMENT	<i>50€/élève de Cruguel</i>
Autres organismes de formation des jeunes	<i>50 €/ élève de Cruguel</i>
Tref'futé (asso foyer de vie Les Cygnes)	<i>50 €</i>
Ligue contre le cancer	<i>100 €</i>
Association des Maires du Morbihan	<i>0.296 €/ hab</i>
Mémoires du Pays de Josselin	<i>70 €</i>
Communes du patrimoine rural de Bretagne <small>(demande d'adhésion par délibération du 1er juin 2004, attribution du label le 10 mars 2007)</small>	<i>1,50 €/habitant</i>
Association hors commune pour sport ou loisirs n'existant pas sur la commune	<i>10 € par enfant (mineur) de Cruguel</i>

CNAS (Comité National d'Action Sociale)	1 075.06 €
Le souvenir français – Comité du Pays de Josselin	0.10 € / habitant soit 64.20 €
Banque alimentaire du Morbihan	Vu lors du Conseil Municipal du 15/02/2017

3- PLOËRMEL COMMUNAUTE – Transfert de compétence en matière de plan local d'urbanisme

Le maire expose qu'en vertu de l'article 136-II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite « ALUR », les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Vu l'arrêté préfectoral du 26 août 2016 portant fusion de Ploërmel Communauté, de la Communauté de communes de Mauron-En-Brocéliande, de la Communauté de communes du Porhoët et de Josselin Communauté au 1er janvier 2017, arrêté modifié par l'arrêté du 27 décembre 2016.

Vu l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales

Vu la carte communale de la commune de Cruguel approuvée le 19 octobre 2010 par le Conseil Municipal et le 24 décembre 2010 par le Préfet,

Considérant que la communauté de communes existant à la date de publication de la loi ALUR, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale. Considérant qu'elle le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. Cependant, si dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas s'opposer au transfert de compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la communauté de communes.

Lors de l'élaboration du PLUI, il conviendra de veiller aux points suivants :

- conserver des zones constructibles
- préserver les zones agricoles
- prévoir l'installation des artisans

*** Transfert de pouvoir de police spéciale**

Mr le Maire transmet une information au sujet du **transfert de pouvoir de police spéciale** :

Considérant les compétences actuelles, il propose de ne pas s'opposer au transfert automatique de pouvoir de police spéciale pour:

- la collecte des déchets ménagers
- le stationnement des résidences mobiles des gens du voyage

De s'opposer à celui de l'assainissement dans l'attente du transfert complet de la compétence

Et de s'opposer au transfert facultatif:

- pour les manifestations culturelles et sportives
- la défense extérieure contre l'incendie

***Mise en place des commissions**

Afin d'assurer une bonne représentativité du territoire, au sein des commissions, il est proposé aux communes non représentées, de désigner si elles le souhaitent, un conseiller municipal pour siéger dans les commissions suivantes:

-commission services techniques
-commission environnement

Monsieur David BOULVAIS, adjoint au Maire, est intéressé pour participer aux travaux de la commission « services techniques »

4- Compte-rendu de la délégation d'attribution accordée au Maire par le Conseil Municipal

néant

5 Syndicat scolaire

Par délibération en date du 6 juillet 2016 Madame Sandra JUIN et Monsieur Guénolé GUILLAUME ont été élus délégués titulaires chargés de siéger au sein du syndicat scolaire du Pays de Josselin pour représenter la commune de Cruguel. Les statuts du Syndicat permettent de nommer un délégué même si il n'est pas conseiller municipal. Il est donc proposer de maintenir Mme JUIN en tant que délégué, malgré sa démission du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition de conserver Mme JUIN en tant que délégué titulaire, sous réserve d'approbation du Comité Syndical.

6- Renouvellement du CAE

*Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) est un **contrat aidé dans le secteur non marchand** qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi de personne rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.
Mr Hubert HAMON bénéficie de ce type de contrat depuis le 13 juin 2016.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement du contrat de Mr HAMON, sous réserve des conditions d'éligibilité définies par Pôle emploi.

7- questions diverses

***Terres de Léraud**

La commune est propriétaire de la parcelle ZA 99 d'une surface de 4 50 00 ca. Mr Hervé GICQUEL en a cessé l'exploitation au 31 décembre 2016. Plusieurs agriculteurs ont candidaté pour exploiter cette parcelle.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de louer cette terre à Mr Patrick GUILLOCHON, largement pénalisé dans son plan d'épandage lors de ventes de parcelles. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un bail de 9 ans, le montant du fermage est fixé à 99.30 € l'hectare.

***Poubelles salle polyvalente**

Un cache conteneurs sera mis en place

***Les services proposés par La Poste**

La Poste propose aux communes de nouveaux services, tels que la surveillance de la voirie, le maintien du lien social. Le Conseil Municipal n'est pas intéressé par ces services.

De plus, la Poste propose la distribution des flashes infos pour un montant de 57.57 € HT. Les conseillers municipaux ne souhaitent pas donner suite à cette proposition et préfèrent continuer de distribuer eux-mêmes les flashes infos.

***Salle polyvalente :**

Couleur du bardage :gris N 250

Un système d'alarme pourrait être installé. Un devis sera proposé ultérieurement.

***Mur du presbytère écroulé**

L'éboulement du mur pourrait permettre aux agents techniques d'accéder au jardin du presbytère pour l'entretenir. Il est convenu d'étudier la possibilité d'un autre passage du côté du ruisseau.

***WC publics**

Les toilettes publiques ne sont pas « accessibles » aux personnes à mobilité réduite. Une étude de nouvelles toilettes publiques est envisagée.

***Repas des anciens combattants – 19 mars 2017**

Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge le repas qui sera offert aux anciens combattants, au restaurant « Chez Marie-Annick » à TREDION.

***Flash info**

Un flash info sera édité prochainement. Les conseillers municipaux sont invités à contacter le secrétariat de la Mairie s'ils souhaitent faire paraître un article.

***Acquisition d'un terrain**

Monsieur le Maire propose de négocier avec la propriétaire de la parcelle ZI 207, afin d'en acquérir une surface d'environ 8 850 m² (correspondant à la surface boisée). La surface cultivable sera vendue séparément. Le Conseil Municipal lui donne tout pouvoir pour la négociation.

***Acquisition de tables pour l'IMAC**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'acquisition par la commune, de tables et bancs.

Fin de séance à 22H40

Délibérations numérotées de 1 à 7